



**REPUBLIQUE DU SENEGAL**  
*un Peuple – Un But – Une Foi*  
**Ministère des Infrastructures, des Transports  
terrestres et du Désenclavement (MITTD)**

\*\*\*\*\*



**Agence des Travaux et de  
Gestion des Routes du Sénégal**



---

**PROJET DE RESTRUCTURATION DU RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE  
DAKAR – PREMIERE PHASE**

---

**AVIS INTERNATIONAL A MANIFESTATION D'INTERET**

**Sélection d'un consultant pour la mission de supervision relative à la réalisation des travaux d'aménagements urbains (voiries, carrefours, arrêts, terminus, signalisation lumineuse de trafic...) du programme prioritaire du projet de restructuration du réseau de transport en commun de Dakar**

---

Le Gouvernement de la République du Sénégal a obtenu un financement de l'Agence Française de Développement (« AFD ») et a l'intention d'utiliser une partie du montant de celui-ci pour effectuer les paiements au titre de la supervision des travaux d'aménagements urbains (voiries, carrefours, arrêts, terminus, signalisation lumineuse de trafic...) **du programme prioritaire de la restructuration du réseau de transport en commun de Dakar dont les composantes sont :**

- **Composante 1 – Aménagements urbains et équipements :**
  - Libération des emprises ;
  - Travaux d'aménagements (voirie et réseaux divers, carrefours, terminus, arrêts) et de signalisation lumineuse de trafic ;
  - Ateliers-dépôts (bâtiments, équipements d'entretien et de maintenance, installations d'alimentation des bus) ;
  - Suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale ;
- **Composante 2 – Matériel roulant, systèmes et intégration des réseaux et exploitation :**
  - Acquisition de matériel roulant ;
  - Acquisition de systèmes (billettique intégrée, chambre de compensation et SAEIV) ;
  - Structuration institutionnelle, financière et opérationnelle de l'exploitation du réseau ;
  - Coordination et concertation avec les acteurs, en particulier les opérateurs de transport ;
- **Composante 3 – Gestion de projet et communication :**
  - Conduite du projet ;
  - Communication et information sur le projet ;

▪ **Composante 4 – Appuis techniques :**

- Assistance technique et études complémentaires ;
- Formation professionnelle des opérateurs ;
- Actions en faveur de l'emploi des femmes (sensibilisation et formation) ;
- Mesures d'accompagnement (sécurité routière, amélioration de la qualité de l'air, etc.).

Les Services du Candidat auront pour objet d'assurer, pour le compte de l'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal, les prestations de supervision des travaux d'aménagements urbains (voiries et réseaux divers, carrefours, arrêts, terminus, signalisation lumineuse de trafic...), du suivi de la mise en œuvre du plan de gestion environnementale et sociale et de la mise en œuvre des équipements, installations, notamment :

- Revue des études existantes ;
- Supervision des travaux et de l'installation des équipements à réaliser par les entreprises jusqu'à la réception ;
- Gestion des interfaces avec les autres composantes du projet.

L'AGEROUTE Sénégal invite les Candidats à manifester leur intérêt à fournir les Services décrits ci-dessus.

Les critères d'éligibilité à un financement de l'AFD sont spécifiés à l'Article 1.3 des "Directives pour la Passation des Marchés financés par l'AFD dans les États étrangers", disponibles en ligne sur le site internet de l'AFD : <http://www.afd.fr>.

Les Candidats ne peuvent soumettre qu'une seule candidature en leur nom propre ou en Groupement. Si un Candidat (y compris le membre d'un Groupement) soumet ou participe à plusieurs candidatures, celles-ci seront éliminées. En revanche, un même Sous-traitant peut participer à plusieurs candidatures.

Si le Candidat est constitué en Groupement, la Manifestation d'Intérêt doit inclure :

- une copie de l'accord de Groupement conclu par l'ensemble de ses membres, ou
- une lettre d'intention de constituer un Groupement, signée par tous ses membres et accompagnée d'une copie de l'accord de Groupement proposé.

En l'absence de ce document, les autres membres seront considérés comme sous-traitants.

Les références et qualifications des sous-traitants ne sont pas prises en compte dans l'évaluation des candidatures.

Les Candidats intéressés doivent produire les informations démontrant qu'ils sont qualifiés et expérimentés pour réaliser les présents Services. A ce titre, ils justifieront qu'ils possèdent :

- Qualification générale dans le domaine des études, de la conception et de la supervision de projets d'infrastructures urbaines (missions de maîtrise d'œuvre, assistance technique, direction de projet, management de projet ou gestion de projet en zone urbaine) ;
- Nombre d'années d'expériences du cabinet : disposer d'au moins quinze (15) années d'expérience dans le domaine de la conception et de la supervision pour les travaux d'Infrastructures et aménagements urbaines (voiries et réseaux divers, carrefours,

terminus, arrêts) ;

- L'expérience du Candidat dans l'exécution de prestations de nature et d'envergure équivalentes en termes de missions de conception et/ou de supervision, durant les quinze (15) dernières années à compter de 2008, pour des projets d'aménagement urbains (voiries et réseaux divers, carrefours, terminus, arrêts) aux normes internationales ;
- Une expérience du contexte géographique (région Afrique subsaharienne ou pays en développement et langue officielle du Client).

Les activités du projet se dérouleront à Dakar - Sénégal et la langue de travail sera le français.

**Il est à noter que l'intérêt manifesté par un bureau d'études ou une firme n'implique aucune obligation de la part de l'AGEROUTE Sénégal de l'inclure dans la liste restreinte**

L'Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal examinera également la pertinence des Manifestations d'Intérêt au regard des critères suivants :

- *Participation de ressortissants nationaux ;*
- *Procédures d'assurance qualité et certifications du Candidat - préciser l'objet ou l'intitulé de la certification : par exemple ISO 9001 ou certification environnementale et sociale.*

Les Candidats sont invités à bien structurer leur dossier de manifestation d'intérêt. En outre, il est souhaitable que le dossier de manifestation d'intérêt ne dépasse pas 100 pages.

L'AGEROUTE dressera une liste restreinte de six (6) Candidats maximum, présélectionnés sur la base des candidatures reçues, auxquels il adressera la Demande de Propositions pour la réalisation des Services requis.

Les Manifestations d'Intérêt doivent être déposées au Secrétariat de la Cellule de Passation des Marchés de l'AGEROUTE SENEGAL, sis à l'adresse ci-dessous au plus tard le **10 août 2023 à 10 heures 30 minutes précises (GMT)**

L'adresse dont il est fait mention est : **AGEROUTE SENEGAL sise à la Rue David DIOP x Rue F à Fann Résidence Dakar Sénégal.**

**Tel: (221) 33 869 07 51 Fax : (221) 33 869 07 51**

Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires, à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi et aux heures suivantes : **9H00 à 17H00** et auprès de : [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) , [kniang@ageroute.sn](mailto:kniang@ageroute.sn); [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn).

**Le Directeur général**

**Ibrahima NDIAYE**